

**modifiant celui du 25 novembre 2020 sur l'aide à la consommation et au commerce local, en faveur des secteurs économiques durablement impactés par la crise économique liée au coronavirus (COVID-19)**

du 16 juin 2021

---

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

*arrête*

**Article Premier**

<sup>1</sup> L'arrêté du 25 novembre 2020 sur l'aide à la consommation et au commerce local, en faveur des secteurs économiques durablement impactés par la crise économique liée au coronavirus (COVID-19) est modifié comme il suit :

**Art. 11                    Sans changement**

<sup>1</sup> Sans changement.

<sup>2</sup> La validité des bons vendus échoit le 31 décembre 2021.

<sup>3</sup> L'échéance des bons vendus au travers de l'opération Welcome réalisée entre le 24 juin et le 24 septembre 2020, initialement fixée à la date du 31 janvier 2021, est prolongée jusqu'au 31 décembre 2021.

**Art. 15                    Sans changement**

<sup>1</sup> Sans changement.

<sup>2</sup> Sans changement.

a.     Sans changement.

b.     Sans changement.

c.     Sans changement.

d.     Sans changement.

<sup>3</sup> Sans changement.

<sup>4</sup> L'offre est valable jusqu'au 31 décembre 2021.

**Art. 2**

<sup>1</sup> Le département est chargé de l'application du présent arrêté, qui entre en vigueur le 23 juin 2021.

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 16 juin 2021.

La présidente:

*N. Gorrite*

Le chancelier:

*V. Grandjean*

Date de publication : 22 juin 2021